

Commune de Châtellerault
CAISSE DES ECOLES
Délibération du comité

du 26 mars 2024

n° 2024/04

Etaient présents : Madame MARECOT
Madame DUCHER
Monsieur PAQUET
Madame ONILLON
Madame HOUSSIN

Etaient excusés : Madame PRINCET
Messieurs ABELIN, PECATE, JOURDAA et ABDELSADOK

Y Assistaient : Madame HORREAU-BIGOT
Madame ROLLAND

Secrétaire de séance : Madame HORREAU-BIGOT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU les articles R 212.31, R212.32 et R.212.33 du code de l'Éducation relatifs aux règles budgétaires applicables aux caisses des écoles,

CONSIDERANT que le compte administratif arrêté pour l'exercice 2023 a été examiné et discuté par les membres du comité de la Caisse des écoles,

Le comité de la Caisse des écoles ayant délibéré décide :
– d'approuver le compte administratif arrêté pour l'année 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 est un excédent de 63 078,12 €. Le résultat cumulé excédentaire à fin 2023 s'élève à hauteur de 212 803,50 € et sera reporté sur l'exercice 2024.

UNANIMITÉ

Certifié exécutoire
Par le Président de la Caisse des écoles
de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous-Préfecture le
N°

Publié à la mairie le

Pour ampliation,
Pour le Maire-Président, par délégation,
Jeannie MARECOT

